

Auvergne-Rhône-Alpes



N° 106

Octobre 2020

Les retraités ont des niveaux de vie plus élevés malgré des situations de pauvreté dans le rural

Comme au plan national, le niveau de vie des retraités d'Auvergne-Rhône-Alpes est légèrement plus élevé que celui de l'ensemble de la population. Leurs revenus sont également supérieurs à ceux de leurs homologues des autres régions de province. Les disparités territoriales sont fortes. Ainsi, les revenus des retraités sont en moyenne plus élevés dans les espaces denses et dans l'est de la région. À l'inverse, dans les territoires ruraux peu denses, nombreux dans le Cantal et en Haute-Loire, ils sont plus faibles. Ces inégalités proviennent principalement des professions occupées avant la retraite. De fait, les anciens cadres sont plus nombreux dans les espaces denses, et les catégories sociales moins qualifiées, en particulier les anciens agriculteurs et ouvriers, sont plus présents dans les territoires ruraux. Mais la situation des retraités dépend aussi de la composition familiale des ménages. Le niveau de vie de ceux vivant en couple est plus élevé que celui des femmes seules. Globalement, le taux de pauvreté des retraités est inférieur à celui de l'ensemble de la population.

Sandra Bouvet, Serge Maury, Insee

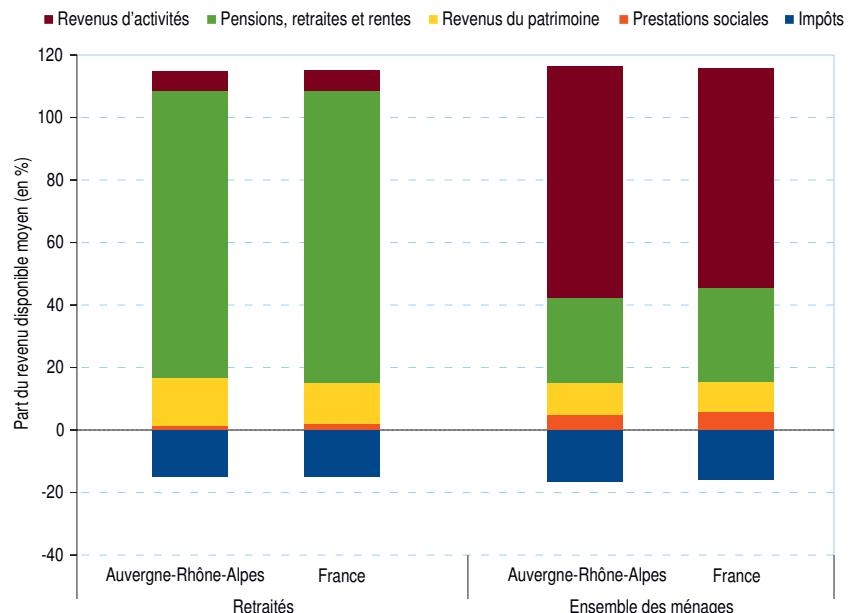
En 2017, en Auvergne-Rhône-Alpes, 1 738 000 personnes vivent dans un ménage dont le référent fiscal a plus de 60 ans et dont la principale source de revenus est une pension de retraite¹. Avec l'arrivée des générations de baby-boomers aux âges de la retraite et l'allongement de l'espérance de vie, les retraités sont de plus en plus nombreux. En 2017, les ménages de retraités représentent 32 % des ménages de la région. Ils sont plus présents dans les territoires faiblement urbanisés. Ainsi, dans les espaces très peu denses (*définitions*), 41,3 % des ménages sont des retraités. Ils sont 33,8 % dans les zones peu denses et seulement 28,4 % dans les territoires denses.

Les retraités, et, plus globalement les personnes âgées, ont fait partie des populations les plus précaires jusque dans les années 1960. Depuis, la généralisation de l'assurance maladie, le développement du travail des femmes et les années de croissance économique qu'ont connues les générations successives ont permis d'améliorer considérablement leurs conditions de vie.

¹ Par commodité de langage, nous parlerons de « ménages de retraités » dans la suite de l'étude. La source statistique utilisée exclut les personnes âgées vivant en institution.

1 Les ménages de retraités bénéficient moins des prestations sociales mais ont plus de revenus du capital

Décomposition du revenu disponible moyen des ménages (en %)



Note de lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, le revenu moyen d'un ménage de retraités est composé à 91,5 % de revenus issus des pensions, retraites et rentes, à 6,4 % de revenus issus de l'activité des membres du ménage ayant encore une activité professionnelle, à 15,5 % de revenus du patrimoine et à 1,5 % de prestations sociales. Les impôts, en négatif sur le graphique, sont déduits de l'ensemble de ces revenus.

Source : Insee, Filosofi 2017

En 2017, la moitié des ménages de retraités de la région ont un revenu disponible mensuel (*définitions*) de moins de 2 320 euros, soit près de 400 euros de moins que l'ensemble des ménages.

La composition du revenu disponible des ménages de retraités est bien évidemment très différente de celle de l'ensemble des ménages (*figure 1*). Ainsi, en Auvergne-Rhône-Alpes, la quasi-totalité (91,5 %) du revenu des retraités est constituée de pensions et retraites, une faible partie dépend de revenus d'activités (6,4 %) et, en moyenne, les impôts viennent diminuer leurs revenus de 14,8 %.

Viennent s'ajouter les revenus du patrimoine qui représentent 15,5 % de leur revenu soit 410 euros par mois en moyenne, contre seulement 10,1 % pour l'ensemble des ménages, soit 330 euros. Cette part plus forte des revenus du patrimoine est observée dans toutes les régions, sauf en Corse. Étant plus âgés, les ménages de retraités sont plus souvent propriétaires, et une partie d'entre eux a eu le temps de se constituer un capital plus important générant des revenus plus élevés.

À l'inverse, la part des prestations sociales est nettement plus faible (1,5 %) que pour l'ensemble des ménages (5,8 %). Peu de ménages de retraités perçoivent des allocations familiales, les enfants étant pour une très forte majorité partis du foyer familial. De plus, étant plus souvent propriétaires, ils sont moins souvent destinataires d'allocations logement.

Des niveaux de vie légèrement supérieurs pour les retraités

Le revenu disponible inférieur des ménages de retraités doit toutefois être nuancé, car cette donnée ne tient pas compte de la taille des ménages. Ainsi, malgré un revenu disponible médian plus faible, le niveau de vie mensuel (*définitions*) des retraités (1 850 euros en 2017) est comparable à celui de l'ensemble des ménages (1 820 euros).

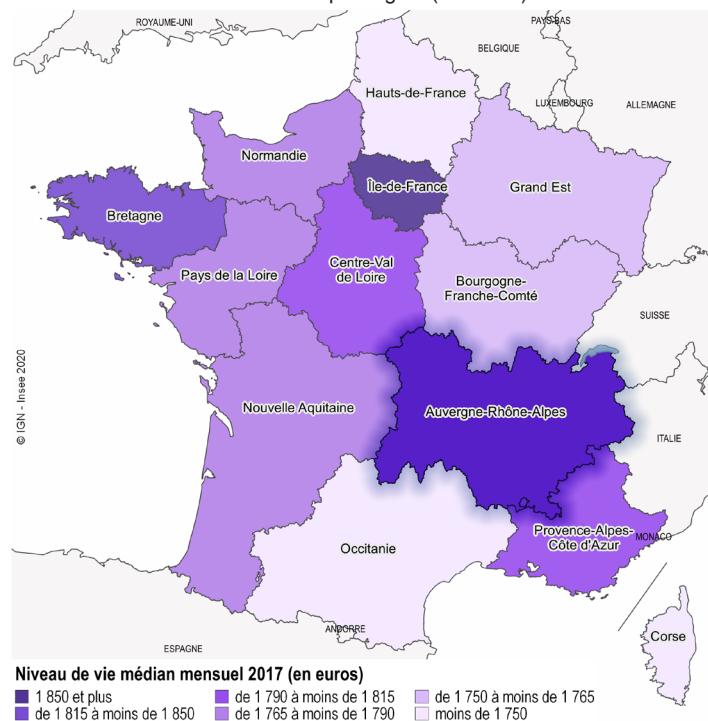
En effet, s'ils disposent d'un revenu disponible plus faible, les ménages de retraités sont en moyenne de plus petite taille, les enfants étant partis et les situations de veuvage étant plus nombreuses au fil du temps.

Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi la deuxième région de France où le revenu moyen et le niveau de vie médian des retraités et de l'ensemble de la population sont les plus favorables après l'Île-de-France, même si pour les retraités les écarts entre les régions sont faibles (*figure 2*).

Si, par hypothèse on prenait en compte dans la mesure du niveau de vie, un loyer imputé net pour les ménages propriétaires occupant leur logement, l'écart de niveau de vie entre les retraités et l'ensemble des ménages serait plus important. En effet, 78,8 % des retraités dans la région sont propriétaires de leur résidence principale, contre 61,1 % des actifs.

2 Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région pour le niveau de vie des retraités

Niveau de vie médian des retraités en 2017 par région (en euros)



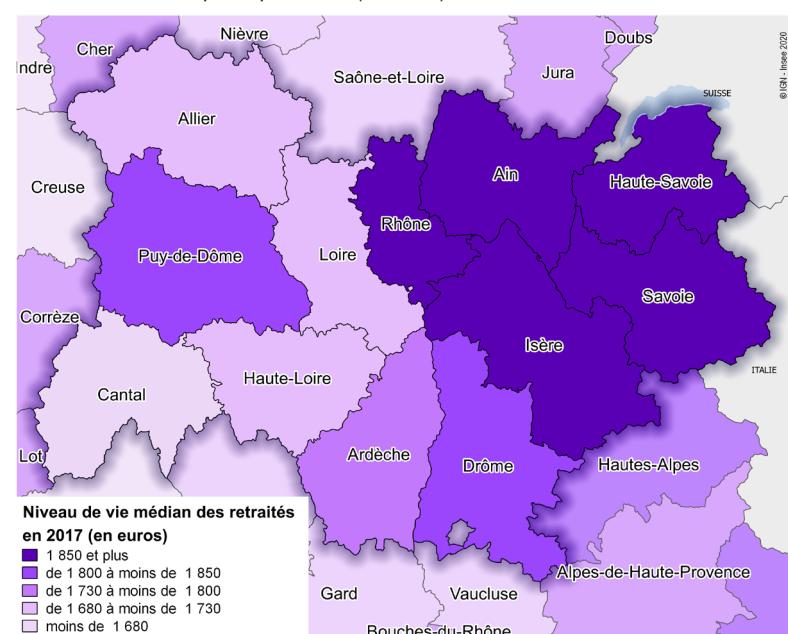
Les retraitées vivant seules ont un plus faible niveau de vie

Les différences de niveau de vie et de pauvreté sont alimentées d'une part par la composition des ménages et d'autre part par le type de carrière exercée. Le niveau de vie médian des retraités vivant en couple sans enfants (1 980 euros mensuels), qui correspond à la situation la plus fréquente, est plus élevé que celui des hommes seuls (avec 1 720 euros par mois) et surtout que celui des femmes seules (1 620 euros par mois). Ces dernières ont plus souvent effectué des

carrières professionnelles incomplètes, même si les écarts tendent à diminuer. Ainsi, selon le Conseil d'orientation des retraites, la durée de carrière des femmes de la génération 1926 représentait les trois quarts de celle des hommes, contre 90 % pour celles nées en 1946. Ces carrières incomplètes reposent principalement sur les interruptions dues à la maternité, sur les situations de temps partiel (30 % des femmes actives travaillent en temps partiel, contre 8 % des hommes en 2018 dans la région) et sur la situation particulière des femmes ayant

3 Des niveaux de vie plus élevés à l'est de la région

Niveaux de vie des retraités par département (en euros)



travaillé en tant qu'aide familiale. Elles ont surtout moins souvent exercé les professions les plus qualifiées et les plus rémunératrices. Ainsi, en Auvergne-Rhône-Alpes, 13,1 % des hommes retraités sont d'anciens cadres ou professions intellectuelles supérieures contre seulement 4,0 % des femmes. Inversement, 63,9 % des femmes sont d'anciennes ouvrières ou employées, contre 49,4 % des hommes.

Des niveaux de vie nettement plus faibles dans les espaces peu denses

La situation d'ensemble plutôt favorable des retraités, en Auvergne-Rhône-Alpes comme en France, cache d'importantes disparités territoriales. À mesure que l'on s'éloigne des communes très urbanisées pour aller vers les espaces les plus ruraux, le niveau de vie des retraités diminue. Ainsi, le niveau de vie médian des retraités est de 1 920 euros par mois dans les zones les plus urbanisées, contre seulement 1 570 euros dans les communes très peu denses. Les montants des pensions et retraites sont en effet plus élevés dans les espaces denses. Les revenus du patrimoine le sont aussi, soit + 42 % dans les zones denses, accentuant les écarts entre territoires. Si le niveau de vie des retraités est plus élevé que celui de l'ensemble de la population dans les zones denses et celles de densité intermédiaire, ce n'est pas le cas dans les territoires peu denses. Le poids plus ou moins important de ces territoires de faible densité explique en partie les disparités départementales.

Les niveaux de vie des ménages de retraités sont plus élevés en Haute-Savoie, en Savoie et dans le Rhône (figure 3). La Haute-Savoie et le Cantal sont les deux seuls départements de la région où le niveau de vie des retraités est inférieur à celui de l'ensemble de la population. Pour des raisons toutefois très différentes. En Haute-Savoie, les actifs travaillant en Suisse, notamment dans l'agglomération genevoise, ont de plus hauts revenus. De plus, les pensions de retraites suite à un emploi occupé en Suisse ne sont pas toujours bien prises en compte.

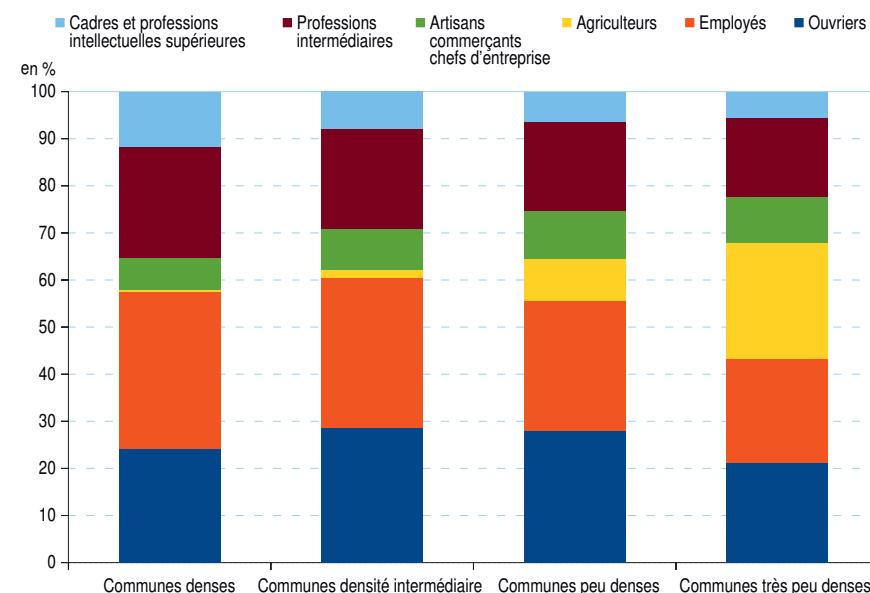
Le Cantal, et, dans une moindre mesure, la Haute-Loire, font partie des départements français où les retraités ont les niveaux de vie les plus modestes. Ils sont ceux de la région où la part de la population des ménages vivant dans les espaces très peu denses est la plus élevée (25,6 % dans le Cantal et 15,9 % en Haute-Loire, pour un taux régional de seulement 3,4 %).

Beaucoup d'anciens agriculteurs ou ouvriers dans le rural

Les métiers exercés pendant leur vie active expliquent en grande partie les disparités de niveau de vie des retraités, en lien avec la densité des territoires. Dans les territoires très peu denses, 24 % des retraités sont d'anciens agriculteurs, contre 5 % au niveau régional

4 En milieu rural, un retraité sur quatre était agriculteur

Répartition des retraités selon leur ancienne catégorie socioprofessionnelle, par zone de densité (en %)



Champ : personnes de plus de 60 ans se déclarant retraitées au recensement de la population.

Source : Insee, Recensement de la population 2017

(figure 4). Le faible montant des retraites agricoles génère plus de pauvreté chez les retraités des espaces ruraux. En effet, au niveau national, le montant mensuel moyen d'une pension touchée par un retraité, si son régime principal d'affiliation est la MSA des non-salariés, est de 700 euros. L'ensemble des retraités de droit direct reçoivent le double (1 420 euros). Plus largement, dans ces communes rurales, près de la moitié des retraités proviennent de catégories moins favorisées (46 % d'anciens agriculteurs ou ouvriers), contre seulement un quart dans les zones denses. Inversement, les catégories sociales aisées (cadres et professions intermédiaires) sont beaucoup plus représentées dans les espaces urbains denses que dans les communes très peu denses (35 % contre 22 %).

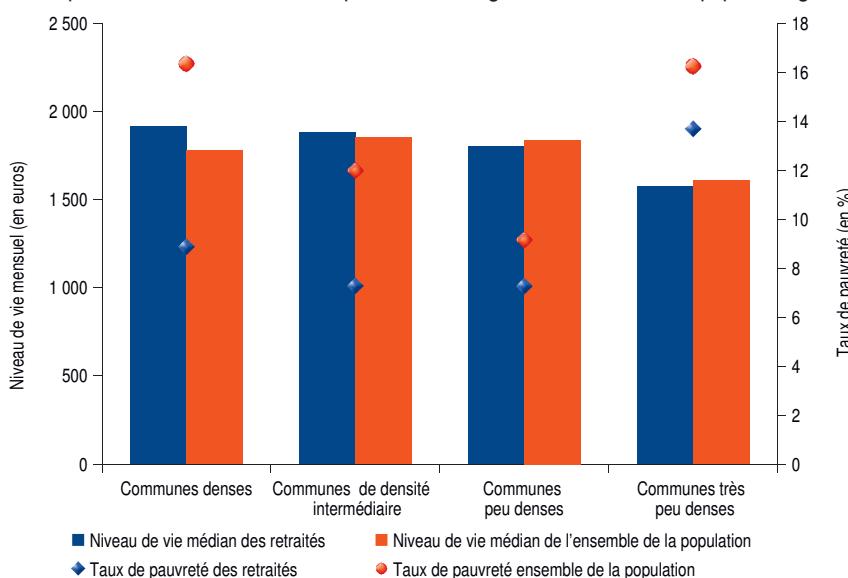
Une pauvreté des retraités plus accentuée dans les espaces ruraux

Conséquence du niveau de vie un peu plus élevé des retraités, ils affichent un taux de pauvreté nettement plus faible que celui de l'ensemble de la population (8,0 % contre 12,5 % en Auvergne-Rhône-Alpes), reflet d'une évolution constatée également au plan national. Au sortir de la deuxième Guerre mondiale, les plus de 65 ans faisaient partie des personnes les plus pauvres. Au fur et à mesure de la généralisation de la couverture vieillesse et de l'application du minimum vieillesse, le taux de pauvreté des retraités en France est passé de 35,0 % en 1970 à 7,6 % en 2017.

Les disparités constatées en termes de pauvreté sont très proches de celles observées sur les

5 Plus de retraités en situation de pauvreté dans les espaces très peu denses

Taux de pauvreté et niveaux de vie comparés des ménages de retraités et de la population générale



Source : Insee, Filosofi, 2017

niveaux de vie. Ainsi, 11,6 % des femmes retraitées vivant seules se situent sous le seuil de pauvreté contre 10,4 % des hommes seuls et seulement 4,6 % des couples sans enfants.

Dans les grands espaces urbains, le contraste est important entre le faible taux de pauvreté des retraités et la forte précarité globale affectant ce type d'espace (*figure 5*). Le taux de pauvreté de l'ensemble de la population y est peu ou prou le double de celui des retraités (16,4 % contre 8,9 %). Ceci traduit une évolution historique récente qui a vu la pauvreté et la précarité se déplacer vers d'autres générations. Elle touche en premier lieu certaines populations des grands ensembles urbains (jeunes, chômeurs, familles monoparentales), les personnes âgées étant nettement moins concernées. En 2017, en France métropolitaine, les retraités ont un taux de pauvreté très bas (7,6 %), alors que les familles monoparentales et les chômeurs sont très frappés (taux de 33,6 % et de 37,6 % respectivement).

Dans les petites villes et dans les communes rurales, la pauvreté des retraités reste moins forte que celle constatée dans la population générale, mais les écarts se resserrent (de deux à trois points d'écart dans les taux de pauvreté).

On peut même parler de poches de pauvreté dans les communes rurales les plus isolées. La précarité y est très accentuée, chez les retraités comme dans l'ensemble de la population, et la part des retraités pauvres est nettement supérieure dans ces espaces très peu denses à ce qu'elle est dans les autres types de communes (13,7 % contre 7,3 % dans les communes à densité intermédiaire ou peu denses et 9,0 % dans les communes denses). Dans le rural isolé de Haute-Loire, le taux de pauvreté des retraités atteint 14,2 % ; il avoisine même les 17 % dans les communes très peu denses du Cantal. Ces taux importants dans les espaces ruraux isolés méritent toutefois d'être modérés par la persistance de conditions de vie différentes (plus grande solidarité familiale, pratique de l'auto-consommation...).

De notables inégalités de revenus, surtout dans les zones favorisées

La population des retraités d'Auvergne-Rhône-Alpes est caractérisée par des inégalités de revenus, surtout dans les territoires où les retraités ont un haut niveau de vie médian. Dans la région, le rapport entre le niveau de vie minimal des 10 % des ménages retraités les plus aisés et le niveau de vie maximal des

10 % les plus pauvres (rapport interdéciles) est légèrement plus élevé dans le Rhône (3,1) qu'en Haute-Loire (2,6). La part des revenus du patrimoine est plus élevée dans le Rhône (16,8 %), la Savoie (16,0 %) et la Haute-Savoie (17,2 %). En termes de montants, les différences sont encore plus accentuées. Les revenus du patrimoine des ménages de retraités de Haute-Savoie sont 50 % plus élevés que ceux de Haute-Loire.

Des inégalités cependant moins fortes que dans l'ensemble de la population

Bien qu'elles soient notables, les inégalités de revenus sont moins fortes au sein de la population retraitée que dans l'ensemble des ménages. En Auvergne-Rhône-Alpes, le rapport interdécile est de 2,8 pour les retraités contre 3,3 pour l'ensemble des ménages. Dans les départements les plus aisés, l'écart est plus marqué. En Haute-Savoie par exemple, ce rapport est de 3,0 pour les retraités et de 4,2 pour l'ensemble des ménages. En revanche, dans les départements moins favorisés, les écarts se réduisent, comme en Haute-Loire, où le rapport est de 2,6 pour les retraités et de 2,9 pour l'ensemble des ménages.■

Définitions et méthodes

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Il est obtenu en répartissant les revenus disponibles bruts entre tous ses membres, en tenant compte des économies d'échelle qu'il implique le fait de vivre ensemble dans un ménage. Il mesure de façon plus réaliste l'aisance monétaire ou la pauvreté d'une population donnée. Autrement dit, pour un même revenu disponible, plus un ménage comporte de personnes, moins le niveau de vie est élevé.

Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant en dessous.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Par convention, le seuil de pauvreté monétaire est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 12 180 euros annuels en 2015.

La **grille de densité** caractérise les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. Elle définit quatre niveaux de densité : les communes densément peuplées, de densité intermédiaire, peu denses et très peu denses. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

Un **ménage fiscal** est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH).

Sont ainsi exclus des ménages fiscaux :

- les ménages constitués de personnes qui ne sont pas fiscalement indépendantes (le plus souvent des étudiants). Ces personnes sont en fait comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge (ménages de leur(s) parent(s) dans le cas des étudiants) ;
- les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention...) ;
- les sans-abri.

Dans cette étude, sont considérées comme **retraitées** toutes les personnes qui vivent dans un ménage fiscal dont la principale source de revenus provient de pensions et retraites et dont le référent fiscal est âgé de plus de 60 ans.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)
ISSN : 2493-0911 (en ligne)
© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Des territoires inégaux face à la précarité, *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 25, septembre 2016
- Des évolutions du niveau de vie contrastées au moment du départ à la retraite, *Insee Première* n° 1792, février 2020
- France portrait social édition 2019, *Insee Références*, novembre 2019

